

S'initier à la pratique du contentieux des déchets

PUBLIC

Avocats non-spécialistes - Juristes non-spécialistes - Agents des collectivités territoriales

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit des déchets ou avoir suivi la formation :

🔗 [Droit des déchets pour juristes \(niveau 1\) \(44440\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Toute l'expertise d'un avocat spécialiste du droit de l'environnement

Nombreux retours d'expériences et échanges de bonnes pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code
44459

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1087 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Analyser les contentieux administratifs du droit des déchets pour préparer les actions à mener
- Expliquer les principales infractions prévues en matière de déchets et les peines encourues
- Comparer les contentieux des déchets issus de la réglementation ICPE, de celle des sites et sols pollués et des autres réglementations

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Le contentieux administratif du droit des déchets

- Les principales obligations imposées aux acteurs du droit des déchets
- Les autorités administratives- (ministère, ADEME, OCLAESP, douanes...) : prérogatives et responsabilité
- Les sanctions administratives
- Le contentieux administratif de fond
- Le contentieux administratif de référé
- Cas pratique sur les autorités administratives susceptibles d'intervenir à la suite d'une méconnaissance de la réglementation administrative du droit des déchets

Le contentieux des déchets issu de réglementations non environnementales

- Le droit pénal
- Le droit de l'urbanisme
- Le droit de la santé publique
- Le droit civil

Le contentieux pénal du droit des déchets

- Les principales infractions prévues par le droit des déchets
- Les personnes responsables
- Les peines encourues

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les décisions rendues par les juridictions pénales
- Focus : étude d'une décision jurisprudentielle rendue sur une infraction pénale du droit des déchets

Le contentieux des déchets issu de réglementations environnementales connexes

- Le droit des installations classées
- L'articulation du droit des déchets avec le droit des ICPE, la méconnaissance des obligations ICPE portant sur des déchets
- Le droit des sites et sols pollués
 - ▶ la place de la notion de déchets dans le droit des sites et sols pollués
 - ▶ le statut des terres excavées
- La police administrative des dommages causés à l'environnement par l'activité d'un exploitant
- Partage d'expériences ou de questionnements des participants sur la mise en œuvre de ces réglementations

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 20 Oct. 2026
- 10 Déc. 2026

A DISTANCE

- 20 Oct. 2026
- 10 Déc. 2026

